

# EXTRAIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 2012

## BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2012

ACTIF (En M EUR)	IFRS	
	31.12.2012	31.12.2011
Caisse et banques centrales	67 591	43 963
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	484 026	422 494
Instruments dérivés de couverture	15 934	12 611
Actifs financiers disponibles à la vente	127 714	124 738
Prêts et créances sur les établissements de crédit	77 204	86 440
Prêts et créances sur la clientèle	350 241	367 517
Opérations de location financement et assimilées	28 745	29 325
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 402	3 385
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 186	1 453
Actifs d'impôts	5 909	5 230
Autres actifs	53 705	55 728
Actifs non courants destinés à être cédés	9 410	429
Participation aux bénéfices différée	-	2 235
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 119	2 014
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 190	16 837
Ecart d'acquisition	5 320	6 973
<b>Total</b>	<b>1 250 696</b>	<b>1 181 372</b>

PASSIF (En M EUR)	IFRS	
	31.12.2012	31.12.2011
Banques centrales	2 398	971
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	411 388	395 247
Instruments dérivés de couverture	13 975	12 904
Dettes envers les établissements de crédit	122 049	111 274
Dettes envers la clientèle	337 230	340 172
Dettes représentées par un titre	135 744	108 583
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 508	4 113
Passifs d'impôts	1 167	1 195
Autres passifs	58 163	59 525
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7 287	287
Provisions techniques des entreprises d'assurance	90 831	82 998
Provisions	2 807	2 450
Dettes subordonnées	7 052	10 541
<b>Total dettes</b>	<b>1 196 599</b>	<b>1 130 260</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		
Capital et réserves liées	26 196	25 081
Réserves consolidées	22 458	20 616
Résultat de l'exercice	774	2 385
<b>Sous-total</b>	<b>49 428</b>	<b>48 082</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	381	(1 015)
<b>Sous-total Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>49 809</b>	<b>47 067</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>4 288</b>	<b>4 045</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>54 097</b>	<b>51 112</b>
<b>Total</b>	<b>1 250 696</b>	<b>1 181 372</b>

## COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/2012

(En M EUR)	IFRS 2012	IFRS 2011
Intérêts et produits assimilés	29 904	32 389
Intérêts et charges assimilés	(18 592)	(20 182)
Dividendes sur titres à revenu variable	314	420
Commissions (produits)	9 515	9 898
Commissions (charges)	(2 538)	(2 719)
Résultat net des opérations financières	3 201	4 432
dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 566	4 434
dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	635	(2)
Produits des autres activités	38 820	23 675
Charges des autres activités	(37 514)	(22 277)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>23 110</b>	<b>25 636</b>
Frais de personnel	(9 513)	(9 666)
Autres frais administratifs	(6 000)	(6 449)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(925)	(921)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>6 672</b>	<b>8 600</b>
Coût du risque	(3 935)	(4 330)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 737</b>	<b>4 270</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	154	94
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(507)	12
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	(842)	(265)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 542</b>	<b>4 111</b>
Impôts sur les bénéfices	(334)	(1 323)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 208</b>	<b>2 788</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	434	403
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>774</b>	<b>2 385</b>
<b>Résultat par action ordinaire</b>	<b>0,64</b>	<b>3,20</b>
<b>Résultat dilué par action ordinaire</b>	<b>0,64</b>	<b>3,18</b>

## ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	IFRS 2012	IFRS 2011
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 208</b>	<b>2 788</b>
Ecart de conversion	38	(14)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	2 143	(722)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(31)	(52)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	2	(6)
Impôts	(611)	280
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 541</b>	<b>(514)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>2 749</b>	<b>2 274</b>
<b>Dont part du Groupe</b>	<b>2 170</b>	<b>1 926</b>
<b>Dont participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>579</b>	<b>348</b>

## ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

DELOITTE & ASSOCIES  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

#### Attestation des commissaires aux comptes relative aux informations financières consolidées du groupe Société Générale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Au Président-Directeur Général de Société Générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Société Générale et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations financières consolidées du groupe Société Générale relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2012 (le « bilan consolidé », le « compte de résultat consolidé » et l'« état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres »), ci-jointes et établies dans le cadre de la publication au Maroc de ces informations destinées aux souscripteurs du Plan Mondial d'Actionnariat Salaré de Société Générale.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction générale de Société Générale. Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les comptes consolidés qui ont fait l'objet d'un audit dont les conclusions figurent dans notre rapport en date du 4 mars 2013.

Pour une meilleure compréhension du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine du groupe Société Générale au 31 décembre 2012, ainsi que de l'étendue des travaux d'audit réalisés, les « bilan consolidé », « compte de résultat consolidé » et « état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » ci-joints doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés dont ils sont issus et notre rapport y afférent.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes consolidés du groupe Société Générale en date du 4 mars 2013.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à rapprocher les informations présentées dans le « bilan consolidé », le « compte de résultat consolidé » et l'« état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » joints à la présente attestation avec les comptes consolidés du groupe Société Générale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans le document joint avec les comptes consolidés cités ci-dessus.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée, ou citée à d'autres fins.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, notre responsabilité à l'égard de votre société et de ses actionnaires est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES  
Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG et Autres  
Isabelle Santenac